

DELIBERATION**Séance du 2 octobre 2023**

Date de la convocation du Comité syndical: 26 septembre 2023
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 42
Nombre de votants : 46

L'an deux mil vingt trois, le 2 octobre à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont assemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Mme BRIAND, Présidente.

Étaient présents : Mmes Eloïse BOURREAU GOBIN, Pascale BRIAND, Claire HUGUES, Aurélie GUITTENY, Nadège PLACE, Séverine MARCHAND, Françoise RELANDEAU, Christiane VAN GOETHEM, M. Jean Michel BRARD, Claude CAUDAL, Jean Bernard FERRER, Jacques PRIEUR, Luc NORMAND, Jacques RIPOCHE, Rémy ROHRABCH, Jacques MALHOMME **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mme Marie LINE BOUSSEAU, Annie BRIEND, Dorothee PACAUD, Sylvie GAUTREAU, M. Jean Pierre AUDELIN, Raymond CHARBONNIER, Michel OLIVIER **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Mme Laura GLASS, Laëtitia PELTIER, Nathalie GUIHARD, Manuella PELLETIER SORIN, Catherine PROU, M. Jean Marie BRUNETEAU, Christian GAUTHIER, Alain PINABEL, Laurent ROBIN **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique**, Mme Sandrine LELIEVRE, M. Michel AURAY, Patrick BERTIN, Johann BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Serge HEGRON, Frédéric LAUNAY, Christophe LEGLAND, Jean Yves MARNIER pour **Grand Lieu Communauté**.

Étaient excusés : M. Jacky DROUET, Pierre MARTIN, Gaëtan LEAUTE (pouvoir à Françoise RELANDEAU) **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Florie LESAGE (pouvoir à Marie Line BOUSSEAU), Noëlle MELLERIN (pouvoir à Jean Pierre AUDELIN), M. Roch CHERAUD **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, M. Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD (pouvoir à Laurent ROBIN) **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique** ; M. Emmanuel GUILLET, Stephan BEAUGE, Jean Jacques MIRALLIE **pour Grand Lieu Communauté**.

000000

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DU DISPOSITIF LEADER DU PAYS DE RETZ – année 2023

Le PETR en tant que structure porteuse du groupe d'action locale (GAL), a pour mission la coordination, l'animation et la gestion administrative et financière du dispositif LEADER sur son territoire. Il consacre 1,3 ETP à la gestion du programme LEADER. Les frais liés à l'animation sont pris en charge à 80% par les fonds européens, le montant correspondant étant prélevé sur l'enveloppe globale dédiée au dispositif.

Les principales actions menées sont les suivantes :

- Animation des organes de gouvernance
- Conception et mise en œuvre d'un plan de communication sur le dispositif
- Accompagnement des porteurs de projets
- Suivi administratif et financier du programme
- Mise en place d'outils de gestion
- Veille réglementaire et vie du réseau

Pour 2023, compte tenu des évolutions de l'équipe du PETR en 2023, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Plan de financement LEADER indicatif (avant instruction régionale)		Recettes prévisionnelles	
Dépenses prévisionnelles TTC			
Remboursement des frais de personnel dans le cadre de la mise à disposition de deux agents au PETR : Guilherme BLEU : 1 ETP Hugues BAUDRY : 0.3 ETP	36 583,12 € 22 815,94 €	Union Européenne - FEADER (LEADER)	54 988,36 €
Frais de structure	9 336,39 €	Autofinancement PETR Pays de Retz	13 747,09 €
TOTAL	68 988,36 €	TOTAL	68 988,36 €

Entendu l'exposé du Président du Groupe d'Action Locale du Pays de Retz,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'opération et son plan de financement,
- **AUTORISE** la Présidente à déposer une demande de subvention européenne dans le cadre du programme LEADER auprès de la Région des Pays-de-la-Loire, et à signer toute pièce relative à ce dossier.
- **DÉCIDE** qu'en cas de subventions inférieures au montant prévisionnel, le différentiel sera pris en charge par l'autofinancement du PETR du Pays de Retz.

Publication effectuée le :

La Présidente



PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL